

Vigilance orange canicule : la Ville de Troyes prend soin de tous et apporte une attention spécifique aux plus fragiles

En raison de l'épisode de **canicule classé en vigilance orange** par la Préfecture, la **Ville de Troyes met en place comme habituellement un ensemble de mesures** pour protéger l'ensemble des usagers du service public, en accordant une vigilance toute particulière aux plus vulnérables d'entre eux.

- **Rappel des consignes de vigilance**

- > Boire de l'eau, minimum 1,5L par jour
- > Mouiller son corps et le ventiler
- > Passer du temps dans un endroit frais
- > Adapter sa tenue vestimentaire
- > Maintenir son logement au frais, fermer les volets le jour
- > Donner et prendre des nouvelles de vos proches
- > Manger en quantité suffisante
- > Ne pas boire d'alcool
- > Éviter les efforts physiques

- **Solidarité envers les usagers du service publics et plus particulièrement les plus vulnérables**

Pour accompagner au mieux les personnes fragiles durant cet épisode de chaleurs extrêmes, les personnes inscrites sur le registre communal sont appelées quotidiennement par les agents de la Ville de Troyes et du CMAS, en cas de déclenchement de l'alerte canicule par la préfecture. En cas de non réponse, les personnes seront visitées pour s'assurer de leur bonne forme.

Le dispositif « vigilance aux personnes vulnérables » a été activé. Depuis ce **début dde mois, les équipes du Centre Municipal d'Action Social (CMAS) contactent les personnes inscrites dans le registre communal** pour prendre de leurs nouvelles et s'assurer de leur bien-être. Un courrier a été envoyé en début de mois en rappelant les bons gestes en période de canicule avec un flyer de Santé Publique France, un suivi d'**appels quotidien a débuté ce 18 juin au matin et continueront** durant toute l'alerte.

Prenez soin de vous, de vos proches et de votre entourage en inscrivant les personnes fragiles sur le registre municipal : <https://www.ville-troyes.fr/au-quotidien/bien-vieillir/inscription-registre->

[des-personnes-fragiles/?](#)

[fbclid=IwAR1BzeNrZU6sIhfniqKs9gnPfLyuBIYwsBaJfaSaow_Mvo_BJF4QgEdQahA](#)

- **Plan fraîcheur déployé dans les écoles troyennes**

Depuis plusieurs années, la **Ville de Troyes déploie progressivement des espaces de rafraichissement** des lieux publics en priorisant les publics sensibles, notamment les enfants.

Le déploiement dans les écoles élémentaires s'inscrit dans un **plan global initié durant le précédent mandat** qui permet de garantir la **mise à disposition de zone climatisé pour les plus fragiles**. Ce déploiement est pensé de manière raisonnée et réfléchie, en collaboration par exemple pour les écoles avec les directeurs d'école. L'objectif est ainsi d'octroyer au moins un espace climatisé dans chaque école afin de permettre aux enfants de se rafraîchir pendant les périodes de fortes chaleurs.

Les crèches dont les locaux appartiennent à la Ville, les écoles maternelles et les accueils de loisirs sont déjà équipés d'un espace climatisé. Le déploiement est également prévu dans les crèches dont les locaux n'appartiennent pas à la Ville de Troyes.

Aux vacances de printemps 2026 les derniers travaux ont été effectués pour doter les écoles élémentaires de ces espaces climatisés. Les **salles « refuge » sont ainsi opérantes dans l'ensemble des écoles, soit en climatisation fixe soit en climatisation mobile**. En complément, **75 ventilateurs ont été déployés** au sein des écoles maternelles et primaires.

En parallèle, **depuis de nombreuses années, la Ville travaille sur l'enveloppe des bâtiments** pour endiguer les températures excessives dans l'ensemble de l'établissement : double-vitrage et protections solaires tels que des films anti-chaleurs ou des stores-banes.

Par ailleurs, le **développement de la brumisation et des jeux d'eau en extérieur au sein des cours de récréation permet de rafraichir les plus jeunes** tout en s'amusant. Dans plusieurs écoles maternelles, des **feuilles brumisatrices** sont installées, dans les écoles élémentaires se sont des **rideaux de brumisations**, et dans un souci **d'adaptation et de réactivité des systèmes**

alternatifs tels que l'arrosage ont été installés ce mois de juin dans l'ensemble des sites afin d'anticiper les fortes chaleurs.

- **Se rafraîchir, oui... mais en sécurité !**

Il est **strictement interdit** de se baigner dans les bassins, vannages et cours d'eau présentant un danger réel de noyade, protégez-vous et protégez vos proches en respectant ces interdictions.

La baignade dans les **fontaines publiques troyennes est également formellement interdite car l'eau de celle-ci coule en circuit fermé**. Les contrevenants risquent, outre une amende de 38 €, de se blesser (glissades car matériaux non-antidérapants) et de contracter des infections liées à la stagnation de l'eau ainsi qu'au développement de bactéries dû aux températures estivales.

- **Profitez des aires de jeux d'eau !**

La Ville de Troyes met à disposition 8 aires de jeux d'eau réparties dans tous les quartiers, offrant ainsi aux Troyens des lieux pour se rafraîchir cet été :

Parc des Moulins (quartiers Sénardes/Jules-Guesde)

Parc des Marots (quartier Marots)

Parc Zielona-Gora (quartier Point-du-Jour)

Rue de Québec (quartier Chartreux)

Parc des Vassaules (Cité administrative)

Parc des Deux-rives (quartier Marots/centre-ville)

Aire de jeux d'eau Place de l'Âne Patoche (quartier des Sénardes)

Aire de jeux d'eau de Jules-Guesde (boulevard Jules-Guesde)

Horaires d'ouverture :

Juin / septembre : les mercredis et week-ends de 14h à 19h30

Juillet et août : tous les jours de 12h à 19h30

En période de forte chaleur : accessibles de 10h à 21h30

Pour rappel, les enfants restent **sous la responsabilité des parents** et doivent être accompagnés. Les aires sont accessibles aux enfants à partir de 3 ans.

- **Parcs et jardins, des lieux à l'ombre pour se rafraichir :**

Dans tous les quartiers, la Ville de Troyes offre des lieux naturels de détente avec une coloration sportive, historique, ou culturelle pour se ressourcer et s'amuser. Ces parcs et jardins sont ouverts à différents horaires à retrouver sur www.ville-troyes.fr

Les parcs et jardins de la Ville de Troyes :

Jardin Juvénal-des-Ursins – ruelle des Chats

Jardin de la Vallée-Suisse – boulevard Gambetta

Jardin du Rocher – boulevard Gambetta

Jardin de Chevreuse – boulevard Carnot

Jardin du Beffroi – boulevard Carnot

Jardin du Préau – place du Préau

Jardin des Innocents – rue de la Madeleine

Square de la Cité des Amis – quai de l'Abattoir et rue Célestin-Philbois

Square Charles-Tanret – place Jean-de-Mauroy et rue Delarothière

Square Paul-Feller – rue Viardin

Jardin des Hauts-Clos – avenue Anatole-France

Parc Henri-Terré – rue Raymond-Burgard

Square Saint-Bruno – avenue Edouard-Herriot

Parc des Moulins – rue des Bas-Trévois, rue des Ponts, rue de la Providence, rue Guillaume-Le-Bé

Parc des Vassales – rues Etienne-Pedron et Grégoire-Pierre-Herluison

Square Chomedey – avenue Chomedey

Parc des Deux-Rives – avenue Pasteur

Parc de Songis – rue de la Paix

Parc La Fontaine – rue de Jouselin / rue de Gournay

Parc des Marots – place Danièle-Cousu

Les autres lieux rafraichis : pensez également aux églises, aux piscines municipales, au cinéma, à la Médiathèque, et à tous ces lieux vous permettant de trouver un moment de fraîcheur.

- **Adaptation des événements par mesure de sécurité**

La Préfecture de l'Aube **déconseille toutes manifestations sportives, culturelles et festives se tenant en extérieur** ou dans un établissement recevant du public non climatisé, entre 10h et 20h, à l'exception des activités physiques et sportives aquatiques et des pratiques sportives professionnelles.

CONTACT

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50 · relations.presse@troyes-cm.fr